

étaient subventionnés—ce qui a duré pendant plusieurs années alors que la limite légale était de 5 p. 100—l'emprunteur, en l'occurrence l'agriculteur qui devait exploiter sa terre, n'en tirait vraiment pas autant parti que le vendeur parce le prix des terres était atteint par l'inflation à ce moment-là. Ainsi l'avantage de taux d'intérêt réduits sur les prêts de la Société du crédit agricole disparaîtrait vite sous la hausse des frais de l'expansion de capital et l'emprunteur devrait faire face à la hausse constante des dépenses d'équipement qu'il lui faudrait acquitter à même le revenu agricole à venir. Autrement dit, toute tentative de redressement ou de contrôle des taux d'intérêt par des moyens qui ne concordent pas avec la réalité du marché du crédit ou des terres agricoles, aurait des effets défavorables sur les frais de placement des capitaux de tous les agriculteurs.

• (1530)

C'est une chose dont il faut tenir compte, car tous les députés conviendront avec moi que les modalités de crédit et les méthodes d'utilisation de ce crédit, dans le secteur agricole, doivent être avantageuses pour l'exploitant agricole. C'est lui qui a assumé l'obligation d'amortir la dette à même le revenu de sa ferme, sur des périodes allant souvent jusqu'à 29 ans. Nous n'agirions sûrement pas dans son intérêt en prenant des mesures qui amèneraient une inflation indue des prix des terres, car l'avantage revient à l'acheteur non au vendeur.

M. Horner: C'est un avantage assez considérable que le gouvernement accorde au vendeur, en vertu du programme à l'étude.

L'hon. M. Olson: Je vois que le député de Crowfoot (M. Horner) voudrait engager une discussion avec moi. Je disais hier soir que nombre d'agriculteurs attendaient avec impatience l'adoption de ce bill-ci. J'ai dit également que je ne m'engagerais pas dans une discussion de nature à retarder, fût-ce d'une heure, l'adoption du bill et les avantages qu'il va assurer aux agriculteurs canadiens.

L'hon. M. Dinsdale: C'est un bien faible argument, Bud.

L'hon. M. Olson: Le député jugera de sa faiblesse quand je lui dirai que les membres de son parti ont déclaré par tout le pays que le projet de loi était excellent. Ils disent également, et là ils se trompent, que le gouvernement se borne à le présenter et n'a pas l'intention d'y donner suite rapidement.

M. Horner: Le ministre a déjà dit cela hier soir. Il se répète.

L'hon. M. Olson: J'aperçois deux ou trois de nos vis-à-vis qui n'étaient pas là hier soir et qui n'ont peut-être pas lu l'excellent discours qui fut prononcé. Ils ne savent probablement pas ce que j'ai dit.

M. Horner: Nous le savons, Bud. Venez de ce côté-ci et nous allons vous féliciter.

L'hon. M. Olson: Je sais que les cultivateurs de notre pays appuient le bill. Nous avons l'obligation de leur en procurer les avantages aussi promptement que possible.

En conclusion et en résumé, je dirai que les modifications à la loi proposées dans ce bill, premièrement, amélioreront la situation des cultivateurs dans l'ensemble du Canada, grâce à la suppression de certaines restrictions statutaires qui s'appliquaient à la Société du crédit agricole: prêts maximums et l'âge maximum. A mon avis, cela

permet de consentir des prêts à des fins plus utiles à la lumière des pratiques modernes de culture et d'organisation. Deuxièmement, ces modifications autoriseront la Société du crédit agricole à poursuivre d'autres activités et programmes du gouvernement. La présence de la Société au sein des collectivités agricoles de l'ensemble du Canada, où œuvrent des fonctionnaires de l'État hautement respectés, signifiera qu'elle est admirablement adaptée à l'application d'un programme comme celui du développement des petites fermes, soit seule, soit en collaboration avec les autorités provinciales, dans les provinces ayant conclu un accord en vue de l'administration conjointe d'un tel programme.

M. Horner: Et quelles sont ces provinces?

L'hon. M. Olson: Le bill n'a pas encore été adopté. Nous parlons du moment où il aura été adopté.

M. Horner: Et ce sera quand?

L'hon. M. Olson: Monsieur l'Orateur, les cultivateurs de toutes les régions du Canada savent que l'économie agricole s'améliore rapidement.

M. Horner: Vraiment?

L'hon. M. Olson: Il y a des motifs d'optimisme. Les cultivateurs ont le sentiment de pouvoir agrandir leur exploitation, ont bon espoir que les difficultés comme celles qu'ils ont connues depuis deux ou trois ans ne se répèteront pas. Par exemple, permettez-moi de mentionner les industries laitière, céréalière, bovine et porcine. A n'en pas douter, dans tous les principaux secteurs de la production de denrées, les conditions se sont sensiblement améliorées depuis un an ou un an et demi. Dans ce climat amélioré, où règne l'optimisme et la confiance de la collectivité agricole, nous devons apporter à la loi des modifications permettant à la Société du crédit agricole, qui a rendu des services utiles, à vrai dire, essentiels, à l'agriculture, de satisfaire aux exigences modernes des années 70 et de s'acquitter de ses fonctions comme elle s'en est acquittée dans le passé.

M. l'Orateur: Le député de Mackenzie.

M. Thomson: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre?

M. l'Orateur: A l'ordre. Que le député de Mackenzie m'excuse. Je ne suis pas sûr que le député de Battleford-Kindersley se soit levé pour poser une question au ministre, et que le ministre soit prêt à y répondre avant de reprendre son siège.

L'hon. M. Olson: Monsieur l'Orateur, je veux bien y répondre.

M. l'Orateur: Le député peut alors poser sa question?

Des voix: D'accord.

M. Thomson: Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre. Il ne nous a pas dit comment la politique de développement des petites fermes s'accommoderait à ce bill. Pourrait-il être plus précis? Pourrait-il me faire parvenir une documentation qui me dirait comment cette politique fonctionnera dans le cadre de ce bill? Je désire ces renseignements avant de parler sur la mesure.